

	<b>Conseil communal de Servion</b> <b>Procès-verbal de la séance</b> <b>du 23 mars 2026</b> <i>Salle communale, Les Cullayes</i>	
<b>Présidente :</b>	Mme Christine Mueller	
<b>Secrétaire :</b>	Mme Svetlana Antenen	
<b>Scrutatrices :</b>	Mme Rosa Aeschlimann	
	Mme Claire Sarbach	
<b>Ouverture de la séance :</b>	19h30	
<b>Nombre de conseillers :</b>	Assermentés :	45
	Quorum :	23
	Présents :	41
	Absents :	4
	Assermenté en séance :	0
	Majorité de séance :	21

### **Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :**

La présidente souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, en saluant le syndic, les membres de la Municipalité, les conseillères et conseillers communaux, ainsi que les membres de l'administration communale, les auditeurs et auditrices et le représentant de la presse locale.

Elle rappelle que les personnes ne faisant pas partie du Conseil ou de la Municipalité n'ont ni le droit de parole ni le droit de vote au sein de cette assemblée.

#### **1. Appel nominal**

Mme Svetlana Antenen, secrétaire du Conseil, procède à l'appel nominal.

Le Conseil compte actuellement 45 membres. Le quorum de 23 membres est atteint avec 41 membres présents ; la majorité de la séance est fixée à 21.

La séance est donc ouverte conformément à l'article 53 du Règlement du Conseil communal.

#### **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

#### **3. Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2025**

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025 est approuvé avec une abstention.

#### 4. Communications du Bureau du Conseil

##### Démissions de M. Raymond Müller et M. Vincent Jaunin

La présidente informe l'assemblée de la démission de M. R. Müller du Conseil communal, avec effet immédiat, et lit son courriel de démission daté du 13 mars.

La présidente indique également que M. V. Jaunin, ayant quitté la commune fin février 2026, est considéré comme démissionnaire. N'ayant pas informé le Bureau du Conseil, son départ n'a été constaté que tardivement. Elle donne lecture de sa lettre de démission, dans laquelle il remercie le Bureau du Conseil ainsi que la Municipalité pour les années d'excellente collaboration.

La présidente rappelle que le règlement du Conseil exige que ses membres soient électeurs de la commune et qu'en cas de départ, ils ne peuvent plus siéger.

Le Conseil est désormais composé de 45 membres.

##### Organisation de la séance du Conseil communal le 24 juin 2026 dans la salle du Grand Conseil à Lausanne

Un sondage concernant les modalités de transport sera prochainement adressé aux membres, qui sont invités à y répondre dans les délais impartis.

##### Séance d'assermentation des nouvelles autorités communales du 22 juin 2026 à 18h00

La présidente précise que les conseillères et conseillers élus ont reçu un courrier à ce sujet et que leur présence à la séance est requise.

Lors de cette séance, il sera procédé à l'élection de la présidence du Conseil, de la vice-présidence, du secrétariat, du Bureau, ainsi que des commissions permanentes et thématiques et des délégations intercommunales.

##### Poste de présidence et secrétariat

Mme C. Mueller informe l'assemblée de sa décision de ne pas se représenter à la présidence et de refuser une éventuelle réélection. Après une législature complète dans cette fonction, elle estime nécessaire de passer le relais pour favoriser le renouvellement au sein de l'institution. Elle se tient à disposition de toute personne intéressée pour fournir des informations sur la charge de travail et les modalités de la fonction, et s'engage à accompagner la transition.

La présidente précise que Mme Svetlana Antenen souhaite poursuivre son mandat en tant que secrétaire et que sa réélection pourra être validée lors de la séance du 22 juin. La présidente exprime son soutien à cette candidature, relevant la qualité du travail accompli depuis deux ans ainsi que l'appui apporté au bon déroulement des activités du Conseil.

##### Dates des prochaines séances du Conseil Communal de la nouvelle législature

- **Mardi** le 6 octobre 2026
- **Vendredi** le 11 décembre 2026

## Transmission des documents relatifs aux séances du Conseil communal

La présidente aborde la question de la transmission des documents pour cette séance du Conseil. Certains membres ont rencontré des difficultés pour télécharger et ouvrir des pièces particulièrement volumineuses. Elle présente ses excuses pour ce désagrément et indique qu'il sera opportun de réfléchir à une amélioration du système.

### **5. Préavis municipal n° 01-2026 : Plan directeur intercommunal relatif à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de Lavaux-Oron**

La présidente explique que M. Vincent Jaunin, en tant que membre de la Commission d'urbanisme et n'ayant pas présenté sa démission en temps utile, a siégé de manière irrégulière pour les préavis n°01-2026 et n°02-2026. Cette irrégularité ne peut être ignorée, même si la commission disposait du quorum requis et que le rapport de la commission a été corrigé en conséquence, le nom et la signature de M. V. Jaunin ayant été retirés.

Elle soumet au vote du Conseil l'entrée en matière sur les préavis concernés. Le Conseil accepte l'entrée en matière pour les deux préavis, avec trois abstentions à chaque fois.

M. Deny Kaba, rapporteur de la Commission permanente d'urbanisme, présente le rapport basé sur l'analyse du dossier et des éclaircissements obtenus auprès de la Municipalité et du bureau mandataire ABA Partenaires SA.

Le rapport rappelle les principes de la stratégie régionale, qui concerne les douze communes de la région Lavaux-Oron et vise à coordonner le développement des zones d'activités, conformément aux exigences cantonales et fédérales. Tant qu'elle n'est pas adoptée, la création ou la modification des nouvelles zones d'activités n'est pas possible.

À Servion, les zones d'activités sont classées en zones d'activités locales (ZAL), permettant de soutenir le tissu économique existant sans grands développements. Ces zones, principalement dédiées aux activités de production, ne pourront pas être étendues, mais une densification verticale pourra être envisagée. Les activités tertiaires déjà présentes seront maintenues, mais aucun nouveau développement tertiaire n'est autorisé, y compris les commerces. La construction des logements est exclue et les spécificités locales, notamment culturelles (Théâtre Barnabé), seront protégées par les règlements communaux.

La gestion des ZAL reste de compétence communale, ce qui permet à la Commune de maîtriser leur évolution et de soutenir les entreprises locales. Le développement économique futur, notamment pour les emplois tertiaires, pourra également se faire dans les zones mixtes et les centres villageois, favorisant ainsi une diversité d'activités dans le village.

La commission considère que cette planification constitue un cadre régional nécessaire, répondant aux exigences cantonales et fédérales tout en préservant les intérêts de la commune de Servion, et propose au Conseil d'accepter le Plan directeur.

La présidente ouvre la discussion.

M. Claude Lelièvre demande ce qui se passe si un commerce ou une activité tertiaire existante ferme ou change de propriétaire. Il souhaite savoir si le nouvel exploitant peut poursuivre l'activité malgré l'interdiction des nouvelles activités tertiaires.

M. Christophe Oppliger, du bureau ABA Partenaires SA, présent à la séance, explique que dans ce type de cas, les droits acquis doivent être respectés et que les activités déjà en place doivent pouvoir continuer à fonctionner normalement. Ces situations sont à prévoir dans les futures réglementations communales afin de garantir le maintien des activités existantes.

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Les conclusions du préavis n° 01-2026 sont acceptées avec cinq abstentions.

#### **6. Préavis municipal n° 02-2026 concernant le plan d'affectation « Résidence Le Signal » dans le village de Les Cullayes, en vue de la construction future d'un nouvel EMS sur les parcelles n° 2144 et n° 2386**

M. D. Kaba, rapporteur de la Commission permanente d'urbanisme, lit le rapport.

À la suite de la séance avec les membres de la Municipalité ainsi que les représentants du bureau d'urbanisme Plarel SA et de la Fondation EMS du Jorat, la commission a pu comprendre le contexte et la motivation du préavis.

La Fondation EMS du Jorat prévoit de remplacer l'un des deux bâtiments existants, P1, qui ne répond plus aux normes de sécurité et d'en construire un nouveau sur les parcelles n°2144 et n°2386. Le bâtiment P2 sera rénové. Ce projet permettra d'assurer la pérennité de l'institution et d'augmenter la capacité d'accueil, passant de 24 à 68 places.

Un concours d'architecture a permis de choisir le projet lauréat, et la mise à l'enquête publique n'a reçu aucune opposition. Le plan d'affectation transforme la zone actuelle de village en zone d'utilité publique, en définissant les périmètres d'implantation, les règles de construction et en protégeant les espaces verts et agricoles.

La Commission considère que ce projet répond à un besoin régional de places en EMS, permet une construction sur plusieurs niveaux en limitant l'empreinte au sol, optimise les délais et les coûts et respecte les recommandations écologiques.

La Commission estime que le traitement de ce projet d'utilité publique via le préavis permet d'accélérer sa réalisation et propose donc au Conseil d'accepter le préavis en question tel que présenté.

La présidente ouvre la discussion.

M. Barthélemy Agaësse demande si la Municipalité a prévu des mesures garantissant que les nouvelles infrastructures restent affectées à la mission publique et soient gérées par la Fondation EMS, qui conserve son statut non lucratif.

M. Yves Devaud, municipal, explique qu'il n'est pas envisagé de privatiser ce type d'établissement et que la volonté est de garder la Fondation en l'état. Il ajoute que le Canton est très impliqué dans ce projet, notamment sur le plan financier, avec un coût estimé entre 20 et 25 millions de francs.

M. Serge Delessert, président de la Fondation, présent à la séance, précise que la Fondation a été créée en 2021 avec le soutien du Canton, qui tient à ce que son statut soit maintenu. Il souligne que ce nouveau projet contribuera à assurer la pérennité de la Fondation.

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Les conclusions du préavis n°02-2026 sont acceptées avec deux abstentions.

## **7. Préavis municipal n° 03-2026 relatif au règlement communal sur la protection du patrimoine arboré**

Mme Stéphanie Braillard, rapporteuse de la Commission ad hoc, présente les points principaux du rapport.

Il est souligné qu'un tel règlement est nécessaire pour toute commune afin de se conformer à la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), entrée en vigueur en janvier 2023, et à son règlement d'application, entré en vigueur en juillet 2024.

Le nouveau règlement a été établi sur la base d'un modèle cantonal, en tenant compte des pratiques mises en place dans d'autres communes. Les échanges entre la Municipalité et la Commission ont permis d'affiner le document afin d'aboutir à un règlement conforme au cadre légal et adapté à la pratique communale. Les remarques reçues par la Direction générale de l'environnement (DGE) y ont été intégrées.

Ce règlement constituera un outil de soutien pour la Municipalité dans l'application de la LPrPNP, ainsi qu'un document de référence pour les habitants.

La Commission tient à remercier la Municipalité, et en particulier M. Y. Devaud, pour son association dès le début du processus, et recommande au Conseil d'accepter le préavis en question tel que présenté.

M. R. Sermier, président-rapporteur, présente les conclusions du rapport de la Commission des finances.

La Commission estime que les éléments formulés dans le préavis sont fondés et adaptés aux besoins de la commune et recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La présidente ouvre la discussion.

M. Claude Pasche s'interroge sur l'article 4, point a), relatif à la protection des arbres dont le tronc atteint un diamètre de 13 cm. Il estime que ce seuil est trop bas et demande s'il est possible de le porter à 30 cm.

M. Y. Devaud répond qu'il s'agit effectivement d'un diamètre relativement faible, mais qu'il est défini sur la base des indications du Canton, en conformité avec la LPrPNP.

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Les conclusions du préavis n° 03-2026 sont acceptées avec deux refus et quatre abstentions.

## **8. Préavis municipal n° 04-2026 relatif au règlement communal sur l'utilisation du Fonds du développement arboré**

Mme Claire Sarbach, rapporteuse, présente les points principaux du rapport de la Commission ad hoc.

Le préavis n°04-2026 est étroitement lié au préavis n°03-2026, le fonds étant alimenté par la taxe compensatoire prévue dans le règlement sur la protection du patrimoine arboré.

La Commission a examiné la compatibilité de ce règlement avec les nouvelles normes MCH2 applicables à Servion dès le 1<sup>er</sup> janvier 2027. Les adaptations nécessaires ont été faites, évitant au Conseil communal de devoir se prononcer à nouveau sur des modifications formelles.

La Commission souligne que l'utilisation du fonds est clairement définie et permettra de soutenir des projets visant à maintenir et à développer les espaces arborés de la Commune, hors entretien courant, en zone à bâtir et agricole.

Par conséquent, la Commission recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

M. R. Sermier, président-rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission des finances, qui recommande au Conseil d'accepter le préavis, en précisant que les éléments présentés dans le préavis sont justifiés et appropriés aux besoins de la Commune.

La présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Les conclusions du préavis n° 04-2026 sont acceptées avec 4 abstentions.

**9. Préavis municipal n° 05-2026 : Remplacement du règlement communal concernant « Les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire »**

M. Erwann Guillet, rapporteur, présente le résumé du rapport de la Commission ad hoc. Les échanges avec la Municipalité ont clarifié les motivations de la révision du règlement, liées notamment à la complexité croissante des projets et à l'absence de cadre pour certains travaux annexes. Le nouveau dispositif vise à améliorer la transparence, la traçabilité et la sécurité juridique.

Le projet a été examiné par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), dont les recommandations ont été intégrées au règlement, ainsi que par le Surveillant des prix, qui a confirmé l'absence de caractère abusif des tarifs proposés.

Cette révision vise aussi à augmenter le taux de couverture des coûts de 50% à 80%, afin de mieux répartir les charges entre les maîtres d'ouvrage et la Commune.

La Commission propose donc au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

M. R. Sermier, président-rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

La Commission estime que les propositions formulées dans le préavis sont justifiées, équilibrées et adaptées aux réalités économiques actuelles de la Commune et recommande donc au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La présidente ouvre la discussion.

M. B. Agaësse pose deux questions concernant le point 7.3 de la grille tarifaire, relatif à la taxe pour le dépôt sur le domaine public des bennes, d'échafaudages, des machines, etc. Premièrement, il souhaite savoir si cette taxe inclut également les frais de stationnement pour les véhicules des ouvriers.

Deuxièmement, il demande si des émoluments sont prévus pour la remise en état des lieux après les travaux. En prenant l'exemple d'un chantier à Les Cullayes, il relève que les gravats laissés sur le domaine public et le passage de véhicules détériorent les abords de la route.

M. Jérôme Oberson, syndic, répond que cette taxe concerne uniquement le dépôt de matériel et d'équipement. Les véhicules des ouvriers doivent, dans la mesure du possible, se garer dans le périmètre du chantier et non sur le domaine public.

Concernant la remise en état après les travaux, le syndic explique qu'aucun émolument n'est prévu : les entreprises en sont responsables et la Commune veille à ce que ces travaux soient réalisés. Il rappelle que les habitants doivent également respecter la remise en état, car le passage des véhicules sur des chemins restaurés empêche le rétablissement des lieux.

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Les conclusions du préavis n° 05-2026 sont acceptées avec cinq abstentions.

## **10. Informations des délégations aux associations intercommunales**

### ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat

Mme Aurélie Guillet, déléguée, annonce que la prochaine séance se tiendra le 1<sup>er</sup> avril 2026.

### AIESFE – Association intercommunale de distribution d'eau de Servion – Ferlens – Essertes

M. Bernard Burri, délégué, indique qu'il n'y a pas eu de séance cette année, donc pas de communications à relayer.

### ORPC – Organisation régionale de la protection civile du district Lavaux-Oron

M. Hermann Olivetta, délégué, informe que la prochaine séance se tiendra le 21 mai 2026 à la salle communale de Les Cullayes.

Par ailleurs, le rapport annuel du commandant a été présenté le 12 mars 2026 à Mézières, avec une présentation des troupes.

### CCSPA – Association intercommunale du centre collecteur de sous-produits animaux

M. B. Burri, délégué, indique que la séance aura lieu le 25 mars 2025 et que les informations seront transmises lors de la prochaine séance du Conseil communal.

## **11. Communications de la Municipalité**

### M. Yves Devaud : Police des Constructions – Mobilité – Forêts

- Présentation à titre informatif des résultats de l'étude-pilote sur les infrastructures sportives du haut du district de Lavaux-Oron, réalisée en 2025.

Le canton de Vaud fait face à un vieillissement et à une saturation croissante de ses infrastructures sportives : 55 % des clubs sportifs signalent un manque d'infrastructures et 25 % doivent refuser de nouveaux membres.

En tenant compte du Plan directeur cantonal 2050 (PDCn) et des plans d'affectation communaux (Pacom), une réflexion régionale a été menée afin de mieux coordonner les besoins en infrastructures sportives.

L'étude concerne 12 communes : Corcelles-le-Jorat, Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Maracon, Montpreveyres, Oron, Puidoux, Ropraz, Savigny, Servion, Vucherens et Vuillens. Plus de 200 infrastructures sportives ont été recensées, la majorité étant concentrée dans les communes d'Oron, Jorat-Mézières et Puidoux.

Trois types d'usage ont été identifiés : sport scolaire, sport associatif et sport libre. Les principaux besoins concernent des terrains de grands jeux, des salles de sport, ainsi qu'une piscine et/ou une patinoire. L'analyse a abouti à la recommandation de 18 sites prioritaires répartis sur 5 communes : Forel, Jorat-Mézières, Oron, Savigny et Servion.

Pour Servion, quatre sites ont été retenus : Aux Gollies, En Praz Bovet, Champs Capites et Place des Tilleuls. Même s'il ne s'agit pas encore de projets concrets, mais plutôt de pistes de développement, les résultats de cette étude doivent être pris en compte dans les futures démarches et la politique de la commune.

M. Jouni Heinonen relève qu'en cas de construction d'une piscine et d'une patinoire, il faudrait les regrouper pour des raisons énergétiques.

M. Y. Devaud répond qu'une telle construction pourrait plutôt être envisagée à Oron.

M. Fahrat Rais s'inquiète que la commune de Servion puisse se retrouver dans une situation similaire à celle avec la patinoire de Malley, en investissant sans que la population n'en profite réellement.

M. Y. Devaud répond que si le projet de piscine à Oron devait se concrétiser, le Conseil devra d'abord valider la participation de la commune. Il précise toutefois que cette infrastructure sera davantage accessible à la population.

M. Giuseppe Monteleone, entraîneur de football d'une équipe locale, souhaite sensibiliser l'assemblée à l'augmentation de l'intérêt pour ce sport, tant chez les garçons que chez les filles. Il souligne que le manque d'infrastructures se fait fortement ressentir, notamment en ce qui concerne les vestiaires et les terrains synthétiques, et qu'il devient parfois nécessaire de refuser des joueuses et des joueurs faute de capacités suffisantes.

M. Y. Devaud confirme qu'une amélioration des vestiaires est prévue prochainement, un préavis y relatif étant en cours de préparation.

- Annonce de coupe de bois près de l'ancienne STEP de Les Cullayes

Le cordon boisé de 800 m<sup>2</sup>, présente un nombre important d'arbres malades ou instables. L'ensemble de cette zone sera donc abattu et le bois sera valorisé comme bois d'énergie. Des nouvelles essences, adaptées au changement climatique, seront replantées à l'automne.

- Menace de chute d'arbre au canapé forestier

Quelques arbres menacent de tomber dans cette zone. Les écoles ont été informées et l'accès y est interdit aux enfants. Il est recommandé d'éviter de s'y promener jusqu'à la coupe, prévue dans les prochains jours.

#### M. François Henry : Assainissement – Service des eaux – Manifestations – Informatique – Energie – Durabilité

- Programme de subventions 2026

Le programme a démarré en début d'année, avec le budget disponible de 82'000 fr. Au 16 mars, quarante demandes ont été enregistrées, ce qui témoigne du succès du projet. Les demandes concernent principalement la mobilité durable et l'efficacité énergétique. Les projets liés au développement durable et aux énergies renouvelables nécessitent davantage de temps, notamment en raison des autorisations requises auprès du bureau technique. Les demandes portent surtout sur l'achat de vélos, avec également un fort intérêt pour les abonnements demi-tarif, ainsi que pour les abonnements Mobilis et les cartes journalières. Les documents suivants sont disponibles sur le site de la Commune : le règlement du fonds, la directive municipale et les formulaires de demande. Des formulaires papier peuvent également être obtenus auprès du Greffe sur demande.

- Séance d'information du 8 juin à 19h30 à la salle de Les Cullayes

Une séance d'information est prévue avec la présentation de la Planification énergétique territoriale (PET), ainsi que du rapport du bureau d'étude ASCA sur la canopée, la faune ailée, les parcelles communales et talus. L'objectif est d'informer et de sensibiliser les propriétaires aux mesures permettant d'améliorer leur empreinte carbone et environnementale.

- La Fête des Tilleuls les 29,30 et 31 mai 2026

L'équipe des Jardinables, organisatrice de la manifestation, est à la recherche de bénévoles. Les personnes intéressées sont invitées à s'adresser à Mme Stéphanie Braillard.

#### M. Yves Boand : Instruction publique – Affaires sociales – Routes – Parkings – Éclairage public

- Préavis n°05-2024 : Construction d'un cheminement piétonnier en sortie de village, le long de la route de Mollie-Margot et le chemin des 3 Communes à Les Cullayes

Le préavis est bouclé. Les subventions cantonales sont toutefois en attente, bien que le dossier soit prêt du côté de la Municipalité et du bureau d'ingénieurs. Le montant voté s'élevait à 222'000 fr., il reste à ce jour le solde positif de 48'380 fr.

- Préavis n°01-2024 : Réaménagement du carrefour du chemin de la Scierie avec renforcement d'éclairage public et construction du trottoir jusqu'au Zoo

Le budget voté est de 530'000 fr., avec un solde de 42'037.85 fr. Les travaux ne sont pas encore terminés : la pose de la couche de roulement est prévue en juin 2026 et le marquage reste à finaliser.

- Préavis n°08-2023 : La réfection de la route de Montpreveyres

Le montant du préavis voté est de 559'000 fr., avec un solde de 175'384.20 fr. Les travaux restants concernent le rabotage et la pose de la nouvelle couche de roulement, également prévus en juin 2026.

- Préavis n°09-2023 : La rénovation de la chaussée de la route du Signal et de la route de Mollie-Margot (RC 638) en traversée de localité de les Cullayes.

Le montant du préavis voté est de 2'170'000 fr., avec un solde de 437'576.45 fr. La couche de roulement reste à poser. Ce chantier est plus complexe en raison du passage des cars postaux. Une séance avec les parties concernées est prévue prochainement afin de déterminer si les travaux doivent être effectués de nuit ou durant le week-end.

- Futurs projets

- Le marquage des zones 30 km/h par la voirie avec les chablons communaux est prévu en 2026, en fonction des conditions météorologiques ;
- Un préavis cantonal positif a été reçu concernant l'abaissement de la vitesse à 30 km/h au chemin de la Scierie à Servion ; une demande formelle sera prochainement déposée.
- Une séance avec le service cantonal concerné a eu lieu concernant l'abaissement de la vitesse à 60 Km/h pour les 150 mètres avant la déchèterie à Servion ; leur rapport est en attente.
- Une étude est menée par un prestataire externe afin d'analyser les mesures possibles et autorisées pour réduire la vitesse aux endroits clés des villages ; un retour est attendu prochainement.
- Le projet de réfection de la route du Vieux-Collège, Clos-Joli et Théâtre à Servion est en discussion avec le bureau NPPR ; un préavis pourra être présenté au mois de juin.
- En 2027 les projets suivants sont prévus : prolongation du trottoir le long de la route de Servion Aux Cullayes, mise aux normes des arrêts de bus dans les deux villages, réfection du chemin du 700ème Aux Cullayes et remise en état du marquage au sol sur l'ensemble de la commune.
- Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile de la Couronne Lausannoise (APROMAD)

L'APROMAD termine l'année 2025 avec un déficit de 1'325'000 fr., notamment en raison de plusieurs charges non couvertes et d'une croissance supérieure au budget. Une partie sera prise sur les réserves, et le reste sera remboursé sur trois ans, avec un financement du Canton. La Commune n'a pas d'incidence financière.

Mme Mary Claude Pittet-Monod indique avoir pris note du marquage des zones 30. Elle souhaite savoir si les lignes indiquant la priorité de droite seront également marquées, celles-ci étant importantes, notamment lorsque la visibilité est réduite en raison des haies.

M. Y. Boand répond que cela est prévu. Si les travaux ne peuvent pas être réalisés par la voirie, une entreprise externe sera mandatée.

M. Jérôme Oberson : Administration générale – RH – Finances – Police – Défense incendie – Aménagement du territoire

- Les remerciements sont adressés au Bureau du Conseil pour le travail effectué lors de la journée des votations et élections du 8 mars 2026 ;
- Une chasse aux œufs est organisée au skatepark de les Cullayes le samedi 28 mars par l'Association des parents d'élèves (APE VAUD) ;
- La deuxième édition de la Course des Ânes aura lieu le dimanche 29 mars. Plus de mille personnes y sont inscrites, et il reste encore quelques places.

## **12. Questions individuelles et vœux**

La présidente rappelle que les questions individuelles et les vœux à l'adresse de la Municipalité sont libres. La Municipalité est également libre de répondre soit dans la séance, soit dans la suivante. Ces questions et vœux ne peuvent pas donner lieu à un vote.

M. R. Sermier tient à remercier la Municipalité pour sa transparence concernant les routes, la Commission des finances étant particulièrement attentive aux budgets.

M. Jérôme Berger pose une question concernant la forme des rapports des commissions. Il a constaté que l'un des rapports comportait les armoiries de la Commune, ce qui lui semble inhabituel, car selon lui seuls les documents officiels de la Commune devraient les utiliser.

M. Frédéric Maffei précise que, en principe, toutes les autorités communales ont le droit d'utiliser les armoiries, ce qui inclut donc les rapports des commissions du Conseil, pouvoir législatif.

M. Jérôme Berger ajoute que, dans ce cas, il faudrait les inclure dans tous les rapports, qui sont ensuite mis en ligne, pour assurer une uniformité.

La présidente conclut que cette question sera discutée au Bureau et qu'une réponse sera normalement donnée lors de la prochaine séance.

### **Clôture de la séance :**

La présidente rappelle les éléments importants suivants :

La dernière séance de la législature du Conseil communal se tiendra le mercredi 24 juin à 18h30 à Lausanne, dans la salle du Grand Conseil. Cette séance sera l'occasion de prendre congé de plusieurs conseillères et conseillers.

Il est nécessaire que les membres du Conseil répondent au sondage sur les transports qui leur sera adressé pour mieux organiser la soirée.

Les dates pour les rendez-vous des commissions avec la Municipalité n'ont pas encore été définies.

La séance d'assermentation des nouvelles autorités communales aura lieu le lundi 22 juin à 18h00 à la salle de Les Cullayes, suivie d'un apéritif.

La séance est levée à 20h52.

La présidente



Christine Mueller



La secrétaire



Svetlana Antenen